

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE n° 6 - 2019 / 2020 - LUNDI 22 JUIN 2020

Mme la Proviseure ouvre la séance du conseil d'administration à 18h15.

POINT 1 : Adoption de l'ordre du jour

Mme Cané fait lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du CA du 3 juin 2020
3. Adoption du compte financier 2019
4. Affectation de l'exercice comptable 2019
5. Convention Campus GHT
6. Convention d'adhésion groupement comptable
7. Convention de location internat pour le festival des Voix Vives
8. Questions diverses (à déposer 48 heures à l'avance).

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Vote du conseil d'administration :

Le conseil d'administration approuve t-il l'ordre du jour du CA ?

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
15	15	0	0

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE n° 6 - 2019 / 2020 - LUNDI 22 JUIN 2020

POINT 2 : Adoption du PV du CA du 3 juin 2020

Document joint : néant

Le procès-verbal du conseil d'administration du 3 juin 2020 a été adopté.

Vote du conseil d'administration :

Le conseil d'administration approuve t-il le PV du CA du 3 juin 2020 ?

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
15	15	0	0

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE n° 6 - 2019 / 2020 - LUNDI 22 JUIN 2020

POINT 3 : Adoption du compte financier 2019

Document joint : 1

Le rapport de gestion est présenté par Mme Aigouy.

L'augmentation des dépenses en viabilisation dues à l'augmentation des tarifs est très inquiétante et préoccupe Mme Cané. Le gaspillage et la consommation peuvent être limités par des comportements responsables, il faut y veiller pour faire baisser les factures. La Région étudie le changement de chaudière, il y a des défauts d'isolation dans l'établissement.

M. Menil expose le compte financier après avoir présenté ses fonctions dans les autres établissements. (Résultats de l'exercice : hausse des recettes par rapport à 2018). Aucune créance antérieure à 2018 ni huissier.

Concernant le rapport du comptable, la situation est satisfaisante.

Pas de question ni remarque.

Mme Cané revient sur l'excédent du fond de roulement. Elle explique que ce dernier devrait financer des factures du contrat P2 de Véolia. Cette entreprise a présenté au lycée en février 2020 des factures non payées entre juillet 2018 et février 2020. Les factures ne sont jamais arrivées sur la boîte mail du lycée, ni par courrier. Elles correspondent à des interventions dans le cadre du contrat P2 pour environ 25 000 euros. L'entreprise est incapable d'expliquer à qui et par quel moyen elle a adressé les factures. Mme cané a demandé à l'entreprise des explications d'autant qu'entre septembre 2018, date de son arrivée et février 2020 aucune facture n'est parvenue par mail, courrier ou sur Chorus. Parallèlement le lycée a saisi la Région pour des problèmes rencontrés avec cette entreprise de non respect de ses obligations de maintenance.

Dans l'attente d'explications et la certitude que ces factures sont dues par le lycée ou n'ont pas déjà été payées, Mme Cané propose que l'excédent soit versé au fond de roulement et que le moment venu le paiement de ces factures soit assuré si besoin par un prélèvement exceptionnel.

Il est remarqué une augmentation des dépenses du fond social. Mme cané rappelle que ces subventions ne peuvent être utilisées que pour aider les familles et qu'elles ne doivent pas être épargnées. Tout élève en difficulté doit être signalé pour intervention de l'assistante sociale et aide du fond social si besoin. Mme Cané demande d'être vigilant car les mois à venir seront difficiles pour les familles.

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE n° 6 - 2019 / 2020 - LUNDI 22 JUIN 2020

Vote du conseil d'administration :

Le conseil d'administration adopte t-il le compte financier 2019 ?

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
15	15	0	0

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE n° 6 - 2019 / 2020 - LUNDI 22 JUIN 2020

POINT 4 : Affectation de l'exercice comptable 2019

Document joint : 1

Vote du conseil d'administration :

Le conseil d'administration adopte-t-il l'affectation de l'exercice comptable 2019 tel qu'il a été présenté par l'agent comptable à savoir :

- compte 10681 : 28 781,68 euros
- compte 10687 : -391,91 euros

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
15	15	0	0

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE n° 6 - 2019 / 2020 - LUNDI 22 JUIN 2020

POINT 5 : CONVENTION CAMPUS GHT

Document joint : 1

Le dossier de mobilité adultes K101 travaillé dans le cadre de la CT3 du campus GHT est accepté par ERASMUS +

Le projet est à réaliser entre 2020 et 2022. Le consortium est basé au lycée Bourquin qui assurera toute la partie administrative et financière. La convention est destinée à contractualiser les obligations de chacun dans le cadre de ce projet porté par le consortium.

Vote du conseil d'administration :

Le conseil d'administration autorise -t-il le chef d'établissement à signer la convention d'adhésion au Consortium ERASMUS+ « CAMPUSMob » ?

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
15	15	0	0

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE n° 6 - 2019 / 2020 - LUNDI 22 JUIN 2020

POINT 6 : CONVENTION D'ADHESION GROUPEMENT COMPTABLE

Document joint : 1

Pas de questions, pas de remarques.

Vote du conseil d'administration :

Le conseil d'administration autorise-t-il le chef d'établissement à signer la convention d'adhésion au groupement comptable ?

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
15	15	0	0

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE n° 6 - 2019 / 2020 - LUNDI 22 JUIN 2020

Point 7 : CONVENTION DE LOCATION INTERNAT POUR LE FESTIVAL DES VOIX VIVES

Document joint : 1

Le festival est maintenu du 17 au 25 juillet mais différent, adapté aux problématiques sanitaires.

Mme Mosler n'a pas d'informations particulières, tout est en attente car beaucoup d'intervenants sont bloqués dans leurs pays.

La convention sera identique à celle de l'année dernière.

Vote du conseil d'administration :

Le conseil d'administration autorise -t-il le chef d'établissement à signer la convention de location de l'internat avec l'association la libre culture ?

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
15	15	0	0

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE n° 6 - 2019 / 2020 - LUNDI 22 JUIN 2020

POINT 8 : QUESTIONS DIVERSES

Adoption des tarifs vente des bouteilles de vin du restaurant pédagogique « Le Singulier » ?

Les tarifs seront ceux du prix d'achat.

Vote du conseil d'administration :

Le conseil d'administration adopte t-il les tarifs de vente des bouteilles de vins du restaurant pédagogique « Le Singulier » ?

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
15	15	0	0

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Proviseure lève la séance à 19h42.